

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 novembre 2022

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Etaient présents : M. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (proc), MM. ROQUEBERT, CELLIER, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)

M. EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Secrétaire de séance : Mme GRANGE

Ouverture de la séance à 19H00.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter trois points à l'ordre du jour :

En points 5a et 5b : Décision modificative sur le budget 2023 et acceptation créance éteinte et en point 11 : Travaux Menuiseries sur bâtiments communaux divers

1° - Vente de terrain à VITESCO

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de régulariser la propriété de la parcelle cadastrée B 1173a d'une superficie de 447 m² après division parcellaire, sur laquelle VITESCO a édifié un bâtiment de type bungalow. Monsieur le Maire propose un prix de vente de 8€/m², soit un total de 3576€.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

2° - Dissolution du Budget Annexe « Construction de 8 logements »

Monsieur le Maire rappelle que cette opération est désormais terminée et que ce budget n'a plus lieu d'être, toutes les opérations étant passées. Seules subsistent les dépenses liées au remboursement de l'emprunt. Ce dernier devra être transféré à la commune dès le 1^{er} janvier 2023. Monsieur le Maire propose de dissoudre ce budget au 31.12.2022.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3° - Location de la Salle Djellali pour une activité privée

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par Madame BOUCHET Magalie qui était en recherche d'une salle pour exercer son activité de yoga, une fois par semaine. La Salle Djellali lui a été proposée mais, s'agissant d'une activité privée, Monsieur le Maire propose une location mensuelle de 30 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4° - Répartition de la Taxe d'Aménagement sur le territoire Cœur de Garonne

Monsieur le Maire expose que l'article 109 de la Loi de finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 est venu imposer aux communes de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales. A Boussens, cette taxe est de 1% ; Le Conseil Communautaire a voté la proportion de ce reversement, à savoir : 12.5% de la taxe d'aménagement pour les communes de plus de 1000 Habitants, et 5% pour les communes de moins de 1000 habitants. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour une application au 01/01/2023.

Reversement à la Communauté de Communes de 12.5% de la taxe d'aménagement perçue par la Commune accepté à l'unanimité des membres présents.

5° - Décision Modificative et créance éteinte

- a) Monsieur le Maire informe qu'afin de régler la facture des travaux effectués sur les trottoirs de l'avenue des Caussades, il y a lieu de prévoir un virement de crédits ouverts du chapitre 020 – dépenses imprévues – vers l'article 4581104 de la somme de 98 102€.
- b) Suite au jugement du tribunal d'instance décidant de l'effacement de la dette d'un locataire, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires à la prise en charge par la commune de cette dette. Il y a lieu d'accepter cette décision et de procéder à un virement de crédits d'un montant de 3 100€ de l'article 6541 vers l'article 6542.

Virement de crédits acceptés à l'unanimité des membres présents.

6° Mise à disposition de personnel pour la compétence « enfance-jeunesse » détenue par la Communauté de Communes

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de reconduire la convention portant mise à disposition d'une partie du personnel communal exerçant sur le temps péri-scolaire du 1^{ER} Janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Reconduction acceptée à l'unanimité des membres présents.

7° - Attribution chèques-cadeaux en faveur du personnel communal

Monsieur le Maire propose de reconduire l'attribution de chèques-cadeaux en faveur du personnel communal à l'occasion de Noël.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8° - Eclairage public – Economie d'énergie – Equipement led

Afin de maîtriser les dépenses en énergie, Monsieur le Maire propose le remplacement des lampes « Sodium Haute Pression » de l'éclairage public par des lampes à led. Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne peut accompagner dans cette démarche par la réalisation d'une étude et/ou une commande « groupée.

Proposition d'étude acceptée à l'unanimité des membres présents.

9° - Travaux dans la salle de bains d'un logement communal

Afin de favoriser le maintien à domicile d'une personne en situation de handicap, Monsieur le Maire propose de réhabiliter complètement la salle de bains de l'appartement C du Collectif Les Boïdures. L'entreprise ERD, titulaire du marché à bons de commande, pourraient effectuer les travaux nécessaires pour un montant HT de 7 660.39€.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

10° - Remboursement de travaux faits par un locataire

Monsieur le Maire expose que la locataire du 3 rue des Acacias a procédé à des travaux d'occultation sur la clôture du terrain. Monsieur le Maire propose de rembourser à la locataire la somme investie car ces travaux sont durables et les matériaux ne pourront être repris par le locataire à son départ. Le montant de la dépense s'élève à la somme de 656.78€ TTC.

Dépense acceptée à l'unanimité des membres présents.

11° - Travaux Menuiseries sur bâtiments communaux

Des travaux de menuiseries se sont avérés nécessaires sur certains bâtiments communaux. Des devis ont été demandés à la Menuiserie LOUGARRE, entreprise titulaire du marché à bons de commande. Le montant des travaux s'élève à :

- Remplacement volets roulants au logement de fonction du stade : 5 699.25€HT
- Remplacement de 3 portes de service au logement 5 chemin du Pradet : 3 366.93€HT
- Remplacement des portes d'accès aux vestiaires des tribunes vandalisées : 9 877.08€HT ;

Devis acceptés à l'unanimité des membres présents.

12° - Questions diverses

Monsieur le Maire présente le power point réalisé par la Communauté de Communes, relatif aux ordures ménagères produites sur les sites communaux.

La séance est levée à 22 heures.

Fait à BOUSSENS, le 21 novembre 2022

La Secrétaire de Séance,

Martine GRANGE

M. Grange

Le Maire,

Christian SANS



